

# LABBEVILLE

B.I.M N° 18  
*Bulletin d'Informations Municipales*



*Mairie de Labbeville : tableau de Monsieur René NEU*



## Le Mot du Maire...

Nous sommes au mois de juillet, c'est la période des vacances mais la rentrée doit déjà se préparer pour la commune avec des objectifs importants à réaliser : la mise en place du Schéma d'Assainissement, le Plan Local Urbain qui remplace dorénavant le Plan d'Occupation des Sols, le projet de Communauté de Communes.

Depuis environ un an, la question d'Intercommunalité était à l'ordre du jour. Environ 56 % des communes du territoire national se sont déjà regroupées en Communauté de Communes. La Coopération intercommunale existe déjà : les divers syndicats en sont la preuve (regroupement scolaire, ordures ménagères...).

L'intérêt premier de l'Intercommunalité est de permettre de réaliser un ensemble de projets que le seul budget de la commune ne permet pas d'élaborer : par exemple, les zones d'activité, des équipements culturels, sportifs, sociaux (halte-garderie). L'Etat accorde des moyens financiers propres à la Communauté de Communes pour mener à bien ces objectifs.

Cette coopération intercommunale doit être basée sur le volontariat et la concertation de tous les partenaires potentiels : les communes mais également l'Etat. Des études, des réunions de travail, des concertations, des commissions, des simulations financières doivent être effectuées.

L'autonomie de chaque commune doit être garantie. C'est donc avec prudence que le Conseil municipal s'engage dans ce processus de réflexion.

*Lyne RENARD*

## INONDATIONS DE JANVIER 2001

Une étude pour comprendre l'origine de ces problèmes a été réalisée par les services de la Préfecture (Police des Eaux) ; outre la pluviométrie exceptionnelle, un certain nombre d'anomalies ont été relevées.

La Police des Eaux doit dans les prochains jours publier un arrêté nécessaire à la réalisation de travaux qui seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Vallée du Sausseron.

Ces événements avaient rendu nécessaire la fermeture de la rue du Parc en attendant que la DDE refasse les avaloirs dans le point bas de cette rue, ceci afin d'améliorer l'écoulement des eaux.

Nous vous prions de nous excuser de la gêne temporaire que cela a pu occasionner aux usagers.

## **MAIRIE DE LABBEVILLE**

### **PERMANENCES PENDANT LE MOIS D'AOUT**

**Les mardi et jeudi de 17 heures à 19 heures**

---

## ETAT CIVIL

---

1ER SEMESTRE 2001

<b>NAISSANCES</b>
-------------------



PIERI	Antoine	le 12 mars 2001
LAGACHE	Elisa	le 30 mars 2001

*Tous nos vœux de prospérité aux bébés et félicitations aux parents.*

<b>DECES</b>
--------------

DOMALAIN veuve TRUBERT    Marcelle    le 12 mars 2001 à l'Isle Adam

*Toutes nos sincères condoléances à la famille endeuillée.*

---

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

---

Toute personne désirant s'inscrire sur la liste électorale 2002 est invitée à le faire  
**avant le 31 décembre 2001 dernier délai.**

Pour toute inscription, se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Nous vous rappelons que la radiation sur la liste électorale de votre ancien domicile se fera automatiquement lors de votre inscription sur la liste électorale de votre nouveau domicile.

Par contre, **les inscriptions ne sont pas automatiques**, il faut en faire vous-mêmes la démarche (excepté pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans avant le 28 février.

---

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

---

**RENTREE DE SEPTEMBRE 2001**  
**Inscriptions à l'école maternelle de Labbeville**  
**ENFANTS NES EN 1998**

Formalités à accomplir

1. Se présenter à la mairie du domicile qui délivrera une attestation d'inscription administrative.
2. Venir à l'école maternelle avec les documents suivants :
  - l'attestation de Mairie,
  - le livret de famille,
  - le carnet de santé de l'enfant,
  - un certificat du médecin attestant que l'enfant est apte à la vie collective.

---

## DEMANDE DE PASSEPORT ET DE CARTE D'IDENTITE

---

### CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

Validité 10 ans

Délai d'obtention 1 mois

#### Documents à présenter :

- un extrait d'acte de naissance ou le livret des parents du demandeur,
- deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois,
- deux photos d'identité récentes et identiques.

### PASSEPORT

Validité 10 ans

Délai d'obtention 3 semaines

#### Documents à présenter :

- carte d'identité en cours de validité ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- le livret de famille,
- deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois,
- deux photos d'identité identiques et récentes,
- un timbre fiscal à 400 F. (200 F. + 200 F.)

---

## RECENSEMENT MILITAIRE GARCONS ET FILLES

---



### **Le recensement militaire est obligatoire.**

Les jeunes gens (garçons ou filles) atteignant l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie pour le Service National dans le mois de leur 16ème anniversaire.

Le recensement a lieu à la Mairie du domicile : se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

Une attestation de recensement sera délivrée et permettra de bénéficier de certains droits :

- inscription aux examens et concours de l'Education Nationale,
- accès à la fonction publique,
- permis de conduire,
- permis de chasse, de pêche...



## AUTORISATION DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

En raison de la période des vacances, nous vous demandons de bien vouloir déposer en mairie vos demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire avant le 15 juillet.

Nous vous rappelons que les travaux de construction (avec ou sans fondation), d'agrandissement, de modification de l'aspect extérieur, de changement d'affectation, nécessitent une autorisation préalable : *permis de construire* ou *déclaration de travaux*.

Le non respect de cette disposition constitue un délit et peut entraîner des poursuites judiciaires devant un tribunal correctionnel. Ces poursuites peuvent être exercées à l'encontre de tous les responsables de travaux en infraction : le propriétaire, le bénéficiaire des travaux, l'architecte, l'entrepreneur ou la personne ayant exécuté les travaux.

Portails : les portails comme les clôtures ne peuvent être modifiés qu'après une déclaration de travaux ; tous les modèles ne sont pas autorisés dans le Vexin.

### SANCTIONS ENCOURUES :

#### Travaux ou utilisation du sol en méconnaissance du code de l'urbanisme :

- amende de 8 000 à 2 000 000 F et, en cas de récidive, emprisonnement de 1 à 6 mois (article L.480-4),
- démolition et remise en état des lieux sous astreinte de 50 à 500 F par jour (articles L.480-5 et L.480-7),
- publication du jugement dans deux journaux et affichage sur les lieux (article L.480-5).

#### Travaux poursuivis malgré un arrêté interruptif de travaux :

- saisie des matériaux ou du matériel de chantier (article L.480-2),
- pose des scellés (article L.480-2),
- amende de 2 000 à 500 000 F et emprisonnement de 15 jours à 3 mois (article L.480-3).

#### Obstacle au droit de visite :

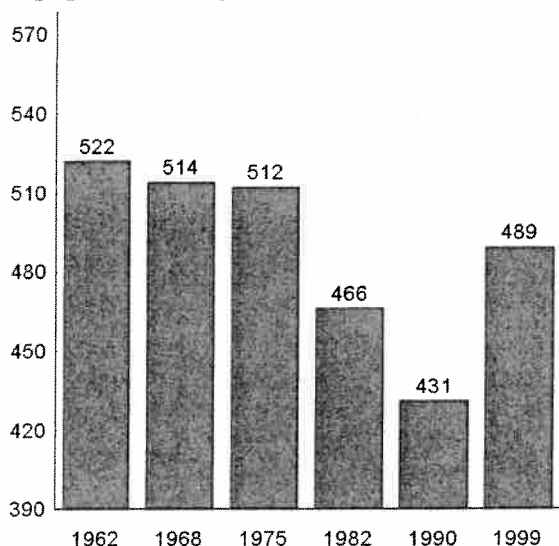
- amende de 2 000 à 15 000 F et emprisonnement de 11 jours à 1 mois.



QU'EN EST-IL POUR LABBEVILLE ?

Au 8 mars 1999, Labbeville compte 489 habitants (259 hommes et 230 femmes) soit une densité de 61 habitants au km<sup>2</sup>. La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent.

**La population depuis 1962**



**Les jeunes et les seniors**

La répartition entre jeunes et moins jeunes est à peu près la même que dans l'ensemble du département. Les 23 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 4,7 % de la population ; cette proportion est de 4,5 % dans le département. Les 144 jeunes de moins de 20 ans représentent 29,4 % de la population ; à comparer à 29,1 % dans le département.

**La commune dans son environnement**

Labbeville appartient à l'arrondissement de Pontoise qui regroupe 467 888 habitants, soit une densité de 565 habitants au km<sup>2</sup>.

La population de la commune en représente donc moins de 1 %. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent.

**La population active**

Parmi les 489 habitants de la commune, 250 sont actives : 145 hommes et 105 femmes ; parmi ces personnes, 37 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune.

**Où vont travailler les habitants de la commune ?**

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	37	137	62
Pourcentage d'actifs travaillant...	15,7	58,0	26,3

**L'automobile**

L'équipement en automobile est très élevé : la proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 91,9 % dans la commune contre 81,1 % dans le département.

**Le neuf et l'ancien**

Labbeville comprend 197 logements : 173 résidences principales et 17 résidences secondaires ou occasionnelles.

Le parc de logement est très ancien : 79 seulement ont été construits après la dernière guerre.

(Source : Insee, recensements de la population 1999)

---

## ENCOMBRANTS

---

Il n'y aura pas de ramassage pendant l'été.  
Le prochain passage est fixé au lundi 29 octobre 2001.

### TRI SELECTIF :

Pour éviter qu'un bac mal trié ne soit pas collecté par les éboueurs, nous vous invitons à lire attentivement la brochure jointe à ce bulletin.

---

## RELATIONS DE VOISINAGE

---

Des plaintes nous sont récemment arrivées en mairie pour des problèmes de voisinage<sup>2</sup>.  
Aussi, nous nous permettons de rappeler les réglementations existantes.

### **Bruit**

**Bruits des objets, des appareils, des outils que nous utilisons, bruits des animaux dont nous avons la garde...** L'arrêté préfectoral du 22 janvier 1992 précise les jours et heures où les bruits sont tolérés :

<u>Jours ouvrables :</u>	8 heures - 12 heures	14 heures - 19 heures 30
<u>Samedi :</u>	9 heures - 13 heures	16 heures - 19 heures
<u>Dimanche et jours fériés :</u>		16 heures - 19 heures

Si les bruits sont émis aux heures de repos de façon répétée ou intense, ils peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins. Il est donc important que chacun d'entre nous fasse appel à son civisme et à sa courtoisie afin d'éviter les conflits inutiles de voisinage.

### **Feux :**

L'arrêté préfectoral du 29 août 1979 interdit le brûlage à l'air libre de tout déchet.  
Cet arrêté entend par tout déchet les déchets de toute nature : plastiques, pneus, caoutchoucs, peintures, produits de démolition, mais aussi branchages.

⇒ *Par conséquent, il est nécessaire d'essayer de limiter le brûlage des branchages et autres végétaux.*

⇒ *En cas d'obligation, pensez d'abord à la sécurité et prévoyez un dispositif d'extinction en cas de problème.*

⇒ *Pensez aussi que le respect du voisinage et la courtoisie imposent certaines règles : n'enfumez pas vos voisins et ne faites pas de feux le dimanche et les jours fériés.*

### **Entretien et abords de propriétés :**

L'entretien des trottoirs et talus est à la charge des riverains ainsi que l'égoutage (branches, lierre...). Certains trottoirs sont tellement envahis d'herbes et de lierre que cela oblige les piétons à emprunter la route ; en cas d'accident, il est bien évident que le riverain du trottoir ou de la voie publique verra sa responsabilité engagée.

### **Divers :**

Pour les problèmes de mur mitoyen, de servitudes ou autres, un fascicule résumant les recommandations ou les lois en vigueur est à votre disposition en Mairie.

---

## SALON ARTISTIQUE

---

Du 8 au 16 avril, le Foyer rural présentait son huitième salon artistique. Trente neuf peintres et sculpteurs régionaux participaient à celui-ci, exposant une centaine d'oeuvres.

La satisfaction des Labbevillois présents incite le bureau du FRAL à proposer à ceux-ci un neuvième salon pour 2002.

J.C. LENNES

Merci beaucoup à Alain Contat Desfontaines qui a eu la gentillesse de mettre à notre disposition les photographies de l'exposition.

### Programme des activités prévues pour le 2ème semestre 2001 :

- \* Journée du patrimoine
- \* Brocante
- \* Peintures sur motif
- \* Concert Classique

---

## F.R.A.L. SORTIE DES ANCIENS

---

C'est le samedi 28 avril vers 9 heures du matin qu'un groupe d'une trentaine d'anciens, accompagnés de quelques moins anciens, se sont retrouvés à MERU pour visiter le musée de la nacre et de la tabletterie.

Cette excursion, choisie par le Foyer Rural de Labbeville pour la sortie annuelle traditionnelle de nos aînés, a été très appréciée par nos visiteurs ; il faut préciser que la découverte de cet ancien site de production de boutons et objets divers en nacre, unique en France, est fort intéressante voire émouvante, car les différents ateliers de cette usine, qui a fonctionné jusque dans les années 60, sont dans un tel état de conservation que la présence du personnel qui y travaillait, ainsi que la dureté des conditions de travail de cette production y sont partout perceptibles. Un film évoque également la vie à l'époque où cette industrie faisait de Méru une capitale...

Un joli magasin, installé dans le grand hall, permet aussi d'apprécier les quelques productions encore réalisées sur place, particulièrement des bijoux fantaisie... ce qui permit à chacun de faire quelques achats.

Tout ce qui vient d'être dit ayant duré 3 heures entières, il était donc naturel, à ce moment, de penser à déjeuner ; c'est donc dans le très beau et agréable cadre de la Ferme Du Roy à ANSERVILLE que la municipalité de LABBEVILLE reçut ses hôtes pour un excellent déjeuner.

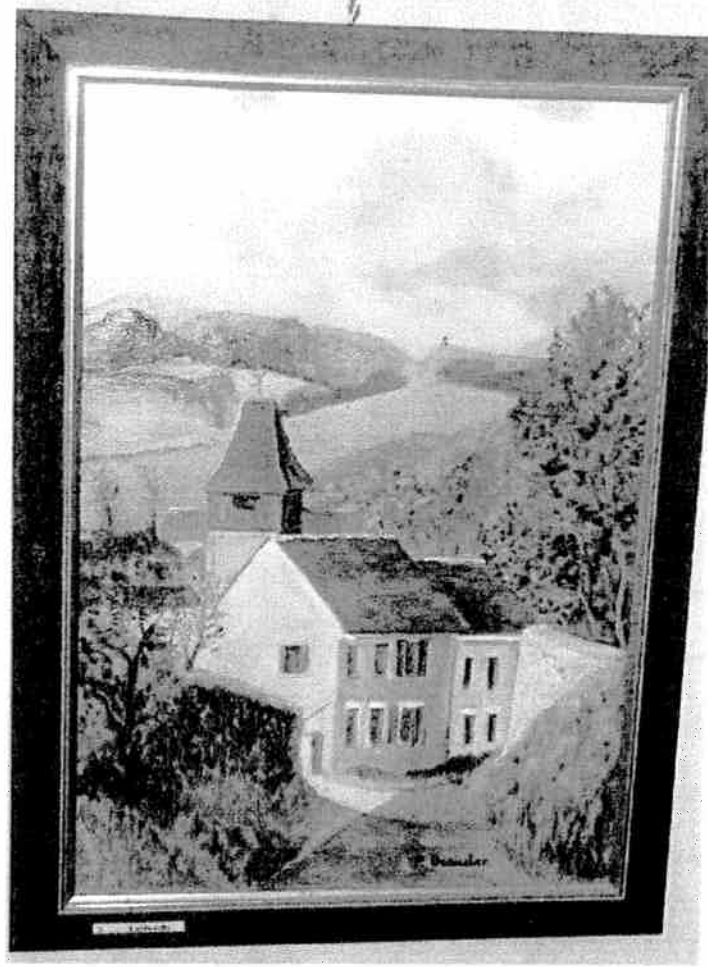
Une fort bonne journée, en somme, et puisque cela vous a plu... nous sommes prêts à recommencer.

A. MONOD



*SALON ARTISTIQUE DE LABBEVILLE*







**Parc**  
naturel  
régional  
du Vexin français

Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et d'offrir aux habitants du Parc une alternative aux thuyas, lauriers et autres essences végétales banalisantes, le Parc naturel régional du Vexin français poursuit son action de promotion des haies champêtres.

Pour cela il propose aux habitants :

- \* de bénéficier de conseils gratuits d'un technicien du Parc, pour réaliser un schéma de plantations de haies champêtres ;
- \* de participer aux commandes groupées de végétaux d'essences locales, organisées deux fois par an par le Parc, afin de bénéficier de tarifs avantageux (en moyenne, coût du jeune plant 10 F) ;
- \* de bénéficier de subventions (15 % pour un montant plafond de 10 000 F H.T.)

Les personnes intéressées peuvent contacter dès maintenant la Maison du Parc pour obtenir un rendez-vous. La date butoir pour l'enregistrement des commandes est fixée au 9 novembre 2001 et la livraison des plants aura lieu le 24 novembre à la Maison du parc.

**Maison du Parc - Château de Théméricourt - 95450 THEMERICOURT**  
**Téléphone : 01 34 66 15 10 - Télécopie : 01 34 66 15 11**  
**(Dossier suivi par Catherine BALLEUX et Séverine MARTIN)**

---

## **EURO : QUELQUES REPERES POUR LA DERNIERE LIGNE DROITE**

---

Depuis le 1er janvier 1999, l'euro est notre monnaie officielle, 1 euro vaut 6,55957 F. Ceux qui le souhaitent peuvent payer leurs dépenses en euros, la commune peut payer ses fournisseurs qui le souhaitent en euros et elle peut encaisser ses recettes par chèques en euros.

### **Voici les étapes les plus significatives avant la disparition du franc :**

- **Juillet 2001** - les fonctionnaires de l'Etat auront un deuxième bulletin de salaire libellé en euros.
- **Juillet/Septembre 2001** - les banques vont progressivement convertir en euros les comptes bancaires des particuliers et professionnels. Les mouvements sur ces comptes se feront en euros ou en francs, les francs étant convertis automatiquement et gratuitement en euros.
- **Décembre 2001** - les prestataires de services, commerçants pourront se procurer des "fonds de caisse en euros" (pièces et billets).

A partir du 15 décembre 2001, les particuliers pourront auprès de leur banque, de la Poste se procurer des sachets de 40 pièces euros (15,24 euros) contre un billet de 100 francs.

Mais il faudra attendre le 1er janvier 2002 pour utiliser les pièces et les billets en euros.

- **1er janvier 2002** - les billets et les pièces en euros ont cours légal ; jusqu'au 17 février minuit, il sera possible d'utiliser indifféremment de l'euro et du franc.

Mais pour accélérer le retrait du franc, les entreprises, les commerçants, les administrations rendront la monnaie en euros.

Pendant ce mois et demi, chacun pourra échanger gratuitement ses francs contre des euros auprès des établissements bancaires et de la Poste.

A compter du 1er janvier 2002, tous les paiements par chèque ou par carte bancaire se feront en euros. Tous les prix, toutes les comptabilités, toutes les factures, tous les bulletins de salaires seront libellés en euros.

- **18 février 2002** - **seul l'euro a cours légal, on ne peut plus utiliser le franc.**
- **30 juin 2002** - les pièces et les billets en francs peuvent être échangés auprès des établissements bancaires.

❗ Au-delà de cette date, la Banque de France échangera des pièces (**pendant 3 ans**), des billets (**pendant 10 ans**) libellés en francs contre des euros.

### Pour se préparer à l'euro :

#### - pour en savoir plus sur le passage à l'euro

- N° Vert 0 800 01 2002 (appel gratuit)
- <http://www.finances.gouv.fr/euro>
- 3615 euro2002 (3,37 F TTC/minute)
- dans le Val d'Oise
  - la Trésorerie Générale : le centre local d'information sur l'euro. (Mme MONTIER - tél : 01-34-25-27-25)
  - l'observatoire "euro" mis en place par les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. (Mme DUPUY - tél : 01-34-25-45-01)

#### - pour avoir rapidement une valeur approximative des biens en euros :

- pour avoir la valeur en euros : ajouter la moitié de la valeur en francs et diviser le total par 10.  
Exemple : 100 Francs >  $100 + 50 = \frac{150}{10} = 15$  euros
- pour avoir la valeur en francs : multiplier la valeur en euros par 10 et soustraire 1/3 du total.  
Exemple : 15 euros >  $15 \times 10 = 150 - \frac{150}{3} = 100$  frs

Cette communication relative à l'euro nous a été proposée par la Préfecture du Val d'Oise.  
Nous espérons qu'elle vous rendra service.

---

## UNC (Union Nationale de Combattants) Section de Nesles la Vallée et environs

---

Merci tout d'abord à la municipalité de LABBEVILLE de nous donner l'hospitalité de son bulletin, et j'oserais même dire de notre bulletin, tant il est vrai que la vie associative est une partie intégrante de la vie d'une commune. L'UNC essaye de continuer sans faille de maintenir ce "devoir de mémoire" dont on parle si souvent.

Tout d'abord le traditionnel 8 mai, où nous avons eu le grand plaisir de voir un monument aux morts entouré d'un assez grand nombre d'assistants, tout comme dans les autres communes de notre secteur ; une mention particulière doit être faite pour Vallangouyard, où notre émotion fut forte de voir arriver la totalité des enfants de l'école, sous la conduite de leurs enseignants ; sans doute une juste récompense des efforts accomplis, l'an dernier, pour les emmener visiter le Mémorial de la paix à CAEN...

Le samedi 9 juin, desquels plusieurs hommes furent fusillés à VISLE ADAM.

Il est à noter que la gestion de cette cérémonie incombe successivement aux différentes communes qui avaient participé à cette action, et que l'an prochain HEDO notre section a participé à BERVILLE à une importante cérémonie, abondamment relatée dans la presse, en souvenir du crash d'un bombardier américain (B17,G, dite : forteresse volante) le 30 décembre 1943, cérémonie à laquelle assistait Mr John C. Bitzer, dernier rescapé encore vivant de l'équipage de cet appareil ; plusieurs centaines de personnes assistaient à cette commémoration qui fut survolée par l'un des derniers B17 conservé en état de vol par des collectionneurs.

Le dimanche 24 juin, dans les bois du Ménillet, eut lieu la commémoration des combats de RONQUEROLLES, à la suite UVILLE sera responsable de cette organisation, donc notre section UNC. A suivre...

A. MONOD

---

## FETE CANTONALE

---

La fête cantonale aura lieu cette année le dimanche 16 septembre à GENICOURT. Pour représenter notre commune nous avons besoin de jeunes labbevillois prêts à participer aux jeux intervillages.

### Jeux :

- les Euros : 6 - 8 ans : 4 enfants
  - cuillère avec balle : 9 - 10 ans : 2 enfants
  - tir à la corde : 11 - 13 ans : 4 participants
  - gymkhana : 12 - 14 ans : 2 participants
  - bâche endiablée : 14 - 15 ans : 2 participants
  - course en sac : 15 ans et plus garçons et filles : 2 participants
  - jeu des valises : 1 homme et 1 femme
  - cross : au minimum 10 participants
- 5 - 7 ans : 250 mètres,  
8 - 11 ans : 1500 m.  
12 - 14 ans : 3000 m.  
15 - 17 ans : 4500 m.

Merci de bien vouloir vous faire connaître en Mairie.

**Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine**

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ, DE LABBEVILLE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU VAL D'OISE  
Service Santé-Environnement  
Affaire suivie par : F. GOCCZKOWSKI  
Tél : 01.34.23.28.69

19 AVR. 2001

MAIRIE DE LABBEVILLE  
HOTEL DE VILLE  
95690 LABBEVILLE

Code de prélèvement : 00019925  
Unité de gestion : 0062 SYNDICAT LABBEVILLE-VALLANGOUARD  
Installation : TTP CHLORATION FORAGE LABBEVILLE 2

Point de surveillance : LABBEVILLE  
CHLORATION FORAGE LABBEVILLE 2  
Localisation exacte : Labbeville-Ch. Forage 2 - Retrouvée

prélevé le : Mercredi 14 Mars 2001  
par : BRUNO NEELS  
motif : CONTRÔLE SANITAIRE PREVU PAR L.A.P.  
type de visite : AVANT DISTRIBUTION: P2,P3...

**Résultats des mesures de terrain**

Résultats inférieure supérieure

Chlore libre  
différences et résultats de l'analyse laboratoire

EU 00021108 2001 898

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU VAL D'OISE, CERGY

(type d'analyse : code SISE-Eaux de l'analyse, code laboratoire de l'analyse)

limites de qualité

Résultats inférieure supérieure

- Bact. aér. revivifiables à 22°-72h
- Bact. aér. revivifiables à 37°-24h
- Coliformes totaux /100ml-MS
- Coliformes thermotolérants/100ml-MS
- Streptocoques fécaux /100ml-MS
- Spores bact.aer.aéro-sulfite-rédu./20ml

différences et résultats de l'analyse laboratoire

C344C 00021110 801F260001

CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA VILLE DE PARIS

(type d'analyse : code SISE-Eaux de l'analyse, code laboratoire de l'analyse)

limites de qualité

Résultats inférieure supérieure

- Turbidité néphélométrique
- Odeur Saveur à 25°C
- pH à 20°C
- Titre alcalimétrique complet
- Titre hydrotimétrique

**MINÉRALISATION**

- Conductivité à 20°C
- Résidu sec à 180°
- Calcium
- Magnésium
- Potassium
- Sodium
- Sulfates
- Chlorures
- Silicates (en SiO2)

- Fer total  
- Manganèse total

- Azote Kjeldahl (en N)
- Ammonium (en NH4)
- Nitrites (en NO2)
- Nitrates (en NO3)

**PARAMÈTRE AZOTES ET PHOSPHORES**

- Orthophosphates (en PO4)
- Oxygène dissous
- Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud
- Hydrogène sulfuré

**DIVERS MICRO POLLUANTS ORGANIQUES**

- Hydrocarbures (indice CH2)
- Agents de surface (réag. bleu méth.)
- Phénols (indice phénol C6H5OH)

**CONCLUSION SANITAIRE**

La teneur en fer et la valeur de la turbidité sont supérieures aux limites de qualité, non confirmées par la contre-analyse effectuée le 27/03/2001 par le gestionnaire du réseau.

**Résultats inférieure supérieure**

**PARAMÈTRE AZOTES ET PHOSPHORES**

- Orthophosphates (en PO4) 3,35
- Oxygène dissous 6,9 mg/l
- Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud 0,8 mg/l O2
- Hydrogène sulfuré <0,01 mg/l
- Aluminium total 0,2
- Arsenic <5 µg/l
- Chrome total 50
- Cuivre 0,042 mg/l
- Cyanures totaux <5 µg/l CN
- Fluorures 250 µg/l
- Mercure <0,2 µg/l
- Sélénium <2 µg/l
- Zinc 0,13 mg/l

**SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION**

- Chloroforme <1 µg/l
- Dichloromonométhane 1 µg/l
- Chlorodibromométhane 2 µg/l
- Bromoforme 2 µg/l

**COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILES**

- Trichloroéthane-1,1,1 <0,5 µg/l
- Tétrachloroéthylène-1,1,1,2,2 <0,5 µg/l
- Dichloroéthylène-1,1 <5 µg/l
- Dichloroéthylène-1,2 trans <25 µg/l
- Dichloroéthane-1,2 <100 µg/l
- Dibromoéthane-1,2 <1 µg/l
- Dichlorométhane <50 µg/l
- Tétrachlorure de carbone <0,1 µg/l
- Trichloroéthylène <0,5 µg/l

**PESTICIDES ORGANOCHEMIS**

- Aldrine <0,005 µg/l
- DDD-2,4' <0,005 µg/l
- DDE-4,4' <0,005 µg/l
- DDE-2,4' <0,005 µg/l
- DDE-4,4' <0,005 µg/l
- DDT-2,4' <0,005 µg/l
- DDT-4,4' <0,005 µg/l
- Dieldrine <0,005 µg/l
- HCH alpha <0,002 µg/l
- Heptachlore <0,002 µg/l
- Heptachlore époxide <0,002 µg/l
- Hexachlorobenzène <0,002 µg/l
- Malathion <0,02 µg/l
- Parathion éthyli <0,02 µg/l

**PESTICIDES TRIAZINES**

- Atrazine <0,02 µg/l
- Cyanazine <0,02 µg/l
- Prométhrine <0,02 µg/l
- Propazine <0,02 µg/l
- Simazine <0,02 µg/l
- Terbutylazin <0,02 µg/l

**MÉTAROLITES DES TRIAZINES**

- Atrazine déséthyl <0,02 µg/l

**PESTICIDES DIVERS**

- Trifuraline <0,005 µg/l
- Polychlorobiphényles(PCB) 7 µg/l
- PCB 28 <0,01 µg/l
- PCB 52 <0,01 µg/l
- PCB 101 <0,01 µg/l
- PCB 118 <0,01 µg/l
- PCB 138 <0,01 µg/l
- PCB 153 <0,01 µg/l
- PCB 180 <0,01 µg/l

**DIVERS MICRO POLLUANTS ORGANIQUES**

- Hydrocarbures (indice CH2) <50 µg/l
- Agents de surface (réag. bleu méth.) <50 µg/l
- Phénols (indice phénol C6H5OH) <10 µg/l

*(Signature)*  
Directeur  
Services Sanitaires

## Manifestations et sorties accompagnées

dans le Parc naturel régional  
du Vexin français



Observation des oiseaux et des chauves-souris, découverte de la nature, des bois et marais, histoire de la Chaussée Jules César...

A partir du mois de juin 2001, le Parc naturel régional vous propose un programme de sorties accompagnées par des animateurs spécialisés.

Afin d'assurer une prestation de qualité, le nombre de personnes est limité par sortie.

### Comment s'inscrire ?

Il suffit d'envoyer à la Maison du Parc un chèque à l'ordre du Trésor Public, au plus tard 3 jours avant la date de la sortie.

Le tarif est de 25 F par personne (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des règlements..... alors ne tardez pas à vous inscrire !



## CALENDRIER 2001

JUILLET

Le 22 ✨

Le Marais du Rabuais  
Promenade à la découverte d'un marais  
en vallée du Sausseron  
Horaires : 14 h - 18 h  
Animation : PNR

AOÛT

Le 4 ☺

A la découverte des chauves-souris  
Horaires : 19 h - 22 h 30  
Animation : AGEMINAT  
(Prévoir un casse-croûte et une lampe de poche)



### Légende :

- ☺ Découverte d'une espèce
- ✨ Découverte d'un milieu
- ☒ Découverte du patrimoine

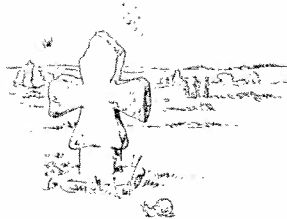
## SEPTEMBRE

*Journées du Patrimoine : 15 et 16 septembre*  
*(Réservation obligatoire auprès de la Maison du Parc)*

Le 15 et 16 Randonnée accompagnée  
(Gratuit)  
Animation : Coderando 95  
Renseignements : Maison du Parc

Le 16 ☒ Chaussée Jules César  
Promenade et découverte de l'histoire et  
des paysages du Vexin  
(Gratuit)  
Horaires : 14 h – 18 h  
Animation : Séverine HURARD

et



☒ Analyse de l'architecture civile et religieuse  
au travers d'une conférence-parcours dans le  
centre du village de Théméricourt  
(Gratuit)  
Horaires : 14 h – 18 h  
Animation : PNR

Le 30 Fête du Parc : 6 secteurs  
et des randonnées (dont certaines  
seront accompagnées)  
Renseignements : Maison du Parc

## OCTOBRE

Le 7 ✨ Le bois départemental de Morval  
Promenade à la découverte d'un milieu  
forestier  
Horaires : 14 h - 18 h  
Animation : O.N.F.



Le 14 ☺ Initiation à l'observation des oiseaux dans  
les boucles de la Seine  
Horaires : 9 h 30 – 12 h  
Animation : CORIF  
(Prévoir des jumelles et/ou des longues vues)

Pour tous renseignements et inscriptions, adressez-vous  
à la **Maison du Parc naturel régional du Vexin français**  
95450 Théméricourt

☎ 01.34.66.15.10      Mail : [pnrvf@freesurf.fr](mailto:pnrvf@freesurf.fr)  
Contacts : Magali LAMBERT / Virginie GARANCHET







# Société Protectrice des Animaux

Association Nationale reconnue d'utilité publique par Décret du 22 décembre 1860

39, boulevard Berthier - 75847 Paris Cedex 17

Téléphone 01 43 80 40 66

N° SIRET : 775 691 991 00019

Code APE : 913 E

TELECOPIE 01 43 80 99 23

[http : //www.spa.asso.fr](http://www.spa.asso.fr)

MINI TEL 36 15 SPA

## LES ACTES DE CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX SONT REPRIMES PAR LA LOI

Tout acte de cruauté (blessure ou mort par balle, piège, empoisonnement, ...) est réprimé par l'Article 521-1 du Code Pénal :

*"Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200.000 Francs d'amende (...)"*

De même, le mauvais traitement d'un animal domestique peut être réprimé par une peine contraventionnelle pouvant aller de 3.000 F. à 5.000 F. (Article R.654-1 du Code Pénal). Les atteintes volontaires et involontaires (accidentelles) à la vie d'un animal sont quant à elles punies d'une amende de 1.000 F. à 10.000 F. (Articles R.655-1 et R.653-1 du Code Pénal).

SALON ARTISTIQUE DE LABBEVILLE  
8 - 16 avril 2001



La ferme de Lammy à Houdes-le-Valle